

**Ville de Loudéac**  
**Analyse financière – Août**  
**2016**

# 1. Analyse rétrospective

Pour les besoins de l'analyse, les charges et les produits font l'objet des retraitements suivants afin de présenter une situation consolidée de la collectivité :

➤ Les budgets annexes du cinéma, du camping et du relais Saint-Guillaume sont intégrés au budget principal – configuration 2016 suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes -. Les flux réciproques sont neutralisés en dépenses et en recettes de fonctionnement

➤ Les opérations sur cessions d'immobilisations n'ont pas d'incidence sur la section de fonctionnement, elles sont par conséquent neutralisées en recettes et en dépenses

➤ Les recettes fiscales de taxes foncières encaissées par la Ville et concernant les zones de compétence de la Cidéral sont reversées à la communauté de communes conformément à une convention.

Ces produits (taxes foncières enregistrées au chapitre 73 – Impôts et taxes) et la charge que constitue le reversement (chapitre 74 – Atténuation de produits) sont consolidés.

L'analyse rétrospective porte sur la période 2006-2016.

En effet l'année 2007 enregistre le transfert à titre onéreux du cinéma par la Cidéral et sa mise en service en septembre.

Le cinéma constitue également le premier investissement d'envergure des mandatures de la précédente majorité.

# 1.1. Les charges de fonctionnement

A titre indicatif, sur la période d'analyse l'indice des prix à la consommation évolue d'environ 11 %.

## Evolution en K€

Chap.	Libellé du chapitre	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 201
002	Résultat reporté			7								
011	Charges à caractère général	2 172	2 196	2 263	2 356	2 466	2 593	2 813	3 077	2 861	3 193	3
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 475	4 712	4 688	4 859	4 902	4 974	5 126	5 173	5 317	5 503	5
014	Atténuation de produits	4	3	4	3	14	6				3	
65	Autres charges de gestion courante	1 286	1 422	1 520	1 453	1 450	1 404	1 420	1 446	1 459	1 280	1
66	Charges financières	206	289	415	272	277	272	326	398	468	433	
67	Charges exceptionnelles	12	9	7	8	12	16	21	14	6	7	
<b>Total des charges réelles</b>		<b>8 155</b>	<b>8 631</b>	<b>8 904</b>	<b>8 951</b>	<b>9 121</b>	<b>9 265</b>	<b>9 706</b>	<b>10 108</b>	<b>10 111</b>	<b>10 419</b>	<b>10 6</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	441	511	613	721	754	771	785	1 088	1 081	1 104	1
<b>Total des Charges de Fonctionnement</b>		<b>8 596</b>	<b>9 142</b>	<b>9 517</b>	<b>9 672</b>	<b>9 875</b>	<b>10 036</b>	<b>10 491</b>	<b>11 196</b>	<b>11 192</b>	<b>11 523</b>	<b>11 7</b>

# Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre les achats d'énergie, les fournitures à caractère technique ou administratif, les prestations d'entretien du patrimoine, les primes d'assurances, les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les frais de communication, les impôts et taxes...

Sur la période 2006 - 2015, il évolue de 47 % (+ 1 021 K€) dont :

- Contribution à la structure « Souris verte » + 112
- Gestion municipale du PCC + 185
- T.A.P + 21
- Cinéma, Relais Saint-Guillaume et Camping + 179
- Palais des Sports + 86
- Aquarev + 39
- Frais d'énergie (hors réalisations ci-dessus) + 153
- Gestion externalisée de l'aire d'accueil des gens du voyage + 39

## Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Ce poste, sur la période 2006-2015, progresse de 23 % (+1 028 K€) dont :

- Cinéma + 162
- Aquarev + 69
- Palais des sports + 37
- TAP + 103
- Incidence du taux de charges sociales + 193

L'évolution du chapitre est également imputable au « Glissement Vieillesse Technicité ».

## Le **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** – comptabilise

- Les indemnités des élus
- Les contingents et participations obligatoires (Service d'incendie et de secours, subvention aux écoles privées maternelles et élémentaires dans le cadre du contrat d'association)
  - Les subventions de fonctionnement (associations, écoles...).

Ce chapitre est stable entre 2006 et 2015 mais enregistre entre 2014 et 2015 une baisse significative de 179 K€ dont :

- Subvention au PCC (gestion en régie municipale depuis 01/01/2015) - 84
- Subvention au CCAS - 50
- Transport scolaire - 28

Les **charges financières – Chapitre 66** – ont doublé sur la période d'analyse, elles sont corrélées à l'évolution de la dette.

En effet, sur la période 2007-2015, la collectivité a réalisé 15 050 K€ d'emprunts nouveaux afin de financer les investissements courants et les équipements suivants (en K€ - subventions, TVA et FCTVA déduits) :

- Cinéma 1 392
- Relais Saint-Guillaume 1 334
- Aquarev 2 993
- Camping 1 563
- Palais des Sports 5 475

Au global ces équipements nouveaux ont généré des charges de fonctionnement supplémentaires qui s'élèvent en 2015 à environ 877 K€ :

- Cinéma 192
- Relais Saint-Guillaume 56
- Camping 166
- Aquarev 178
- Palais des Sports 285

En 2015, ce montant représente 19 % du produit fiscal généré par les impôts locaux (taxes foncières et d'habitation)



# 1.2 Les produits de fonctionnement

## Evolution en K€

Chap.	Libellé du chapitre	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
02	Résultat reporté				1				1			
13	Atténuation de charges	139	194	111	142	56	142	80	167	132	173	175
0	Produits des services du domaine et ventes diverses	426	531	609	601	642	659	694	646	743	726	736
3	Impôts et taxes	7 020	7 300	7 389	7 594	7 828	8 100	8 466	8 702	8 579	8 782	8 827
4	Dotations et participations	2 515	2 327	2 331	2 286	2 199	2 203	2 427	2 299	2 106	1 893	1 600
5	Autres produits de gestion courante	1 049	249	504	85	332	378	75	97	120	123	388
6	Produits financiers	1	3	4	1	6						
7	Produits exceptionnels	43	19	67	17	6	18	21	44	3	32	
<b>Total des produits réels</b>		<b>11 193</b>	<b>10 623</b>	<b>11 015</b>	<b>10 727</b>	<b>11 069</b>	<b>11 500</b>	<b>11 763</b>	<b>11 956</b>	<b>11 683</b>	<b>11 729</b>	<b>11 726</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116	60	133	97	94	161	139	200	62	97	124
<b>Total des produits de fonctionnement</b>		<b>11 309</b>	<b>10 683</b>	<b>11 148</b>	<b>10 824</b>	<b>11 163</b>	<b>11 661</b>	<b>11 902</b>	<b>12 156</b>	<b>11 745</b>	<b>11 826</b>	<b>11 850</b>

du global, entre 2006 et 2015, les produits réels de fonctionnement progressent de 4,8 % (27,8 % pour les charges réelles).

**Les principales évolutions :**

### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance couvrant l'indemnisation des arrêts de travail pour longue maladie.

Ce chapitre s'apprécie de 25 % sur la période, la contrepartie étant inscrite en dépenses au chapitre 012 – Charges de personnel.

### **Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

Ce chapitre enregistre notamment :

Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public

Les prestations de service facturées aux usagers (abonnements médiathèque, recettes du PCC, cantines, garderies ALSH, TAP...)

La variation constatée entre 2006 et 2015 (+ 300 K€) est principalement imputable aux recettes générées par le cinéma et le PCC.

Le **chapitre 73 – Impôts et taxes** – qui comptabilise en outre :

- les taxes foncières et d'habitation
  - l'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la Cidéral
  - la taxe locale sur la consommation finale d'électricité
  - la taxe sur la publicité extérieure
  - la taxe additionnelle sur les droits de mutation
- progressive de 25% entre 2006 et 2015.

Son évolution s'explique principalement comme suit : K€

✓ Taxes foncières et d'habitation	+ 1 480	
✓ Taxe sur la consommation d'électricité		+ 238
✓ Taxe sur la publicité extérieure	+ 99	

Les taxes sur la publicité extérieure et sur la consommation finale d'électricité ont été respectivement instituées en 2011 et 2012.

A noter que l'attribution de compensation versée par la Cidéral est amputée de 213 K€ qui correspondent au déficit de la piscine des Aquatides constaté à sa date de transfert à la communauté de communes.

Le montant brut de l'allocation de compensation (3 011 K€) est figé depuis l'origine et subit donc l'érosion de l'inflation.

Le **chapitre 74 – Dotations et participations** – constate notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Les subventions de la CAF et le fonds de soutien aux TAP
- Les compensations versées par l'Etat pour les exonérations qu'il octroie en matière de taxes foncières et d'habitation

La collectivité enregistre une baisse significative de ses dotations imputable à l'instauration à partir de 2014 de la contribution des communes au redressement des finances publiques.

Cette contribution se traduit par une diminution du montant de la DGF versée par l'Etat.

## **Evolution de la DGF en K€**

➤ <b>2013</b>	<b>1 478</b>
➤ <b>2016</b>	<b>844</b>
➤ <b>2017 (estimation)</b>	<b>720</b>

**Soit une perte de recettes de 758 K€ (- 51 %).**

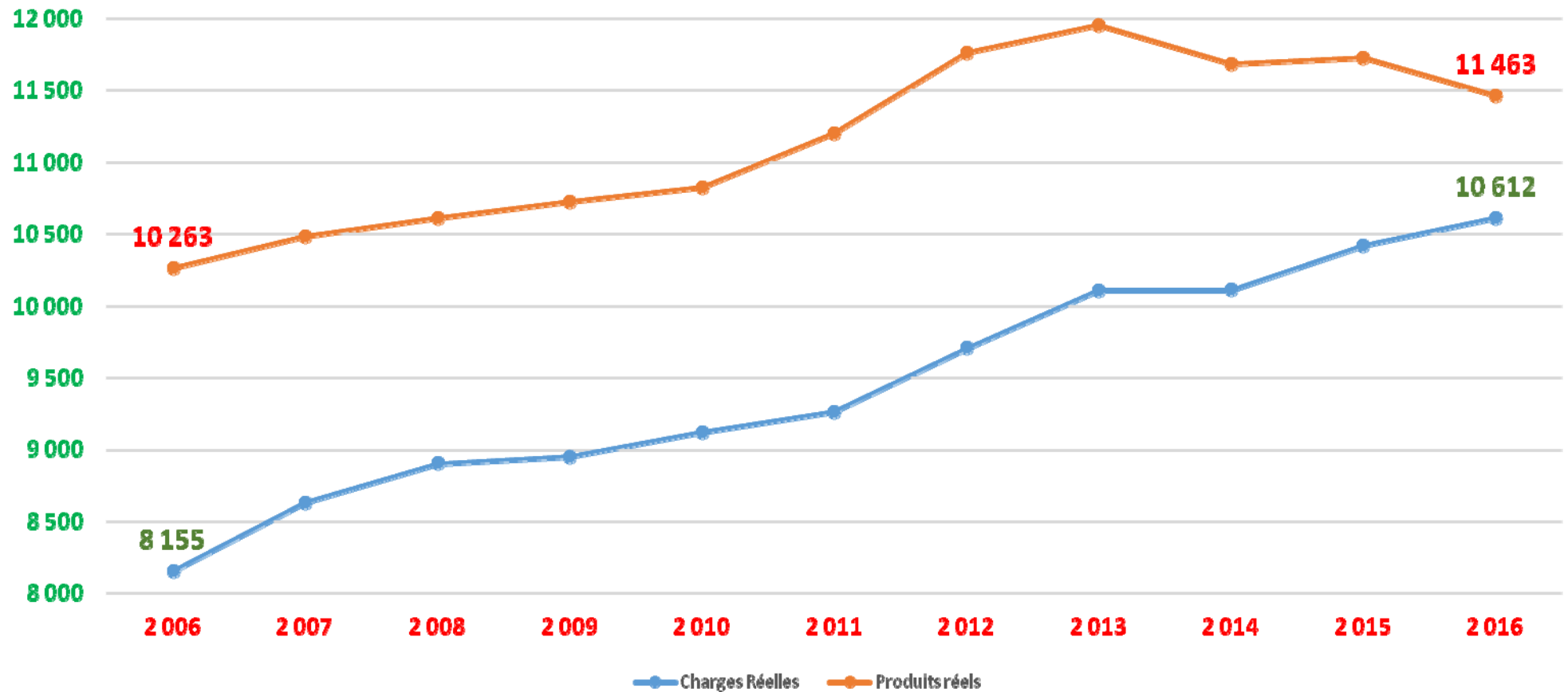
Le **chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** – enregistre principalement les revenus locatifs du patrimoine communal et les reversements des excédents des budgets des lotissements.

Ces reversements qui interviennent au fur et à mesure des ventes de lots et après les travaux d'aménagement et de viabilisation expliquent les variations constatées :

	K€
➤ 2006	930
➤ 2015	0
➤ 2016 (prévision)	263

# Charges et produits réels (K€)

(après retraitement des opérations sur lotissements)



# 1.3 L'autofinancement

L'autofinancement est constitué par l'excédent dégagé par la section de fonctionnement augmenté de la différence entre les charges et les produits non décaissés.

Pour la collectivité :

**Excédent de la section de fonctionnement**

**+**

**Dotations aux amortissements des immobilisations (chapitre 042 en dépenses)**

**-**

**Subventions d'investissements transférées au compte de résultat (chapitre 042 en recettes)**

Depuis 2006, l'autofinancement consolidé évolue comme suit (K€):

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
<b>2 108</b>	1 852	1 707	1 776	1 705	1 935	2 057	1 848	1 572	1 310	<b>851</b>

L'autofinancement est retraité afin de neutraliser l'impact des reversements des excédents des budgets des lotissements (produits non récurrents).

Après ces retraitements, il est notable que la situation s'est considérablement détériorée entre 2006 et 2016, l'autofinancement prévisionnel du Budget Primitif 2016 se situant à 851 K€ contre 2 108 K€ en 2006 soit une baisse de 1 257K€ (- 60 %).

Cette évolution correspond globalement à la perte de DGF et l'augmentation des charges inhérente à la mise en service des nouveaux équipements (cinéma, relais Saint-Guillaume, Aquarev, Camping, Palais des Sports).

Sur la même période, les remboursements en capital de la dette ont plus que doublé (K€) :

➤ **2006**    **596**  
➤ **2016**    **1 201**

La CAF nette retraitée des excédents des budgets des lotissements (CAF brute diminuée des remboursements en capital des emprunts) devient négative en 2016 à – 350 K€. Elle s'élevait à 1 512 K€ en 2006.

La CAF nette concoure au financement des investissements nouveaux.



## Les autres recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui permet de récupérer la TVA sur les investissements
- La taxe d'aménagement applicable aux opérations d'aménagement, de construction... qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (Taux Loudéac = 2 %, Taux maxi = 5%) – Environ 115 K€ par an
- Les amendes de police (environ 31 K€ par an)
- Les subventions d'investissement
- Les cessions d'immobilisation
- L'emprunt

La CAF nette constitue donc la principale source de financement des investissements de la commune (hors emprunt).

En l'absence de celle-ci, la collectivité devra recourir massivement à l'endettement pour financer ses investissements.

Le ratio « Endettement en années de CAF » qui mesure la capacité de la collectivité à rembourser l'intégralité de sa dette à un instant « T » grâce à l'autofinancement est également très dégradé à l'horizon 2017.

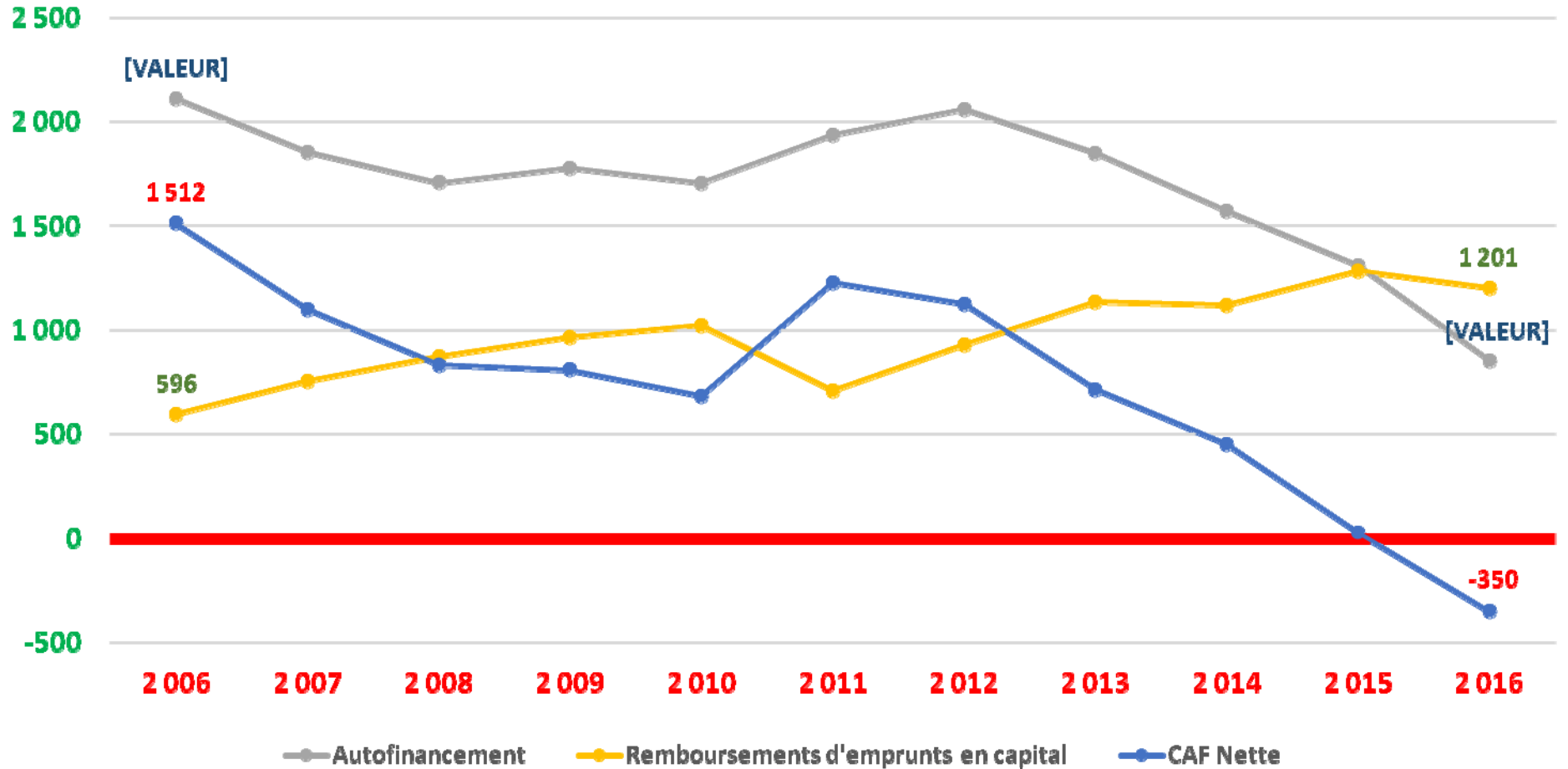
**Il se situera entre 12 et 13 ans alors que la norme est de 7 ans.**

*Il est donc impératif pour la collectivité de mettre en œuvre des actions visant à reconstituer une capacité d'autofinancement en adéquation avec le niveau d'investissement envisagé pour les exercices à venir (réhabilitation de l'école primaire Jules Verne).*

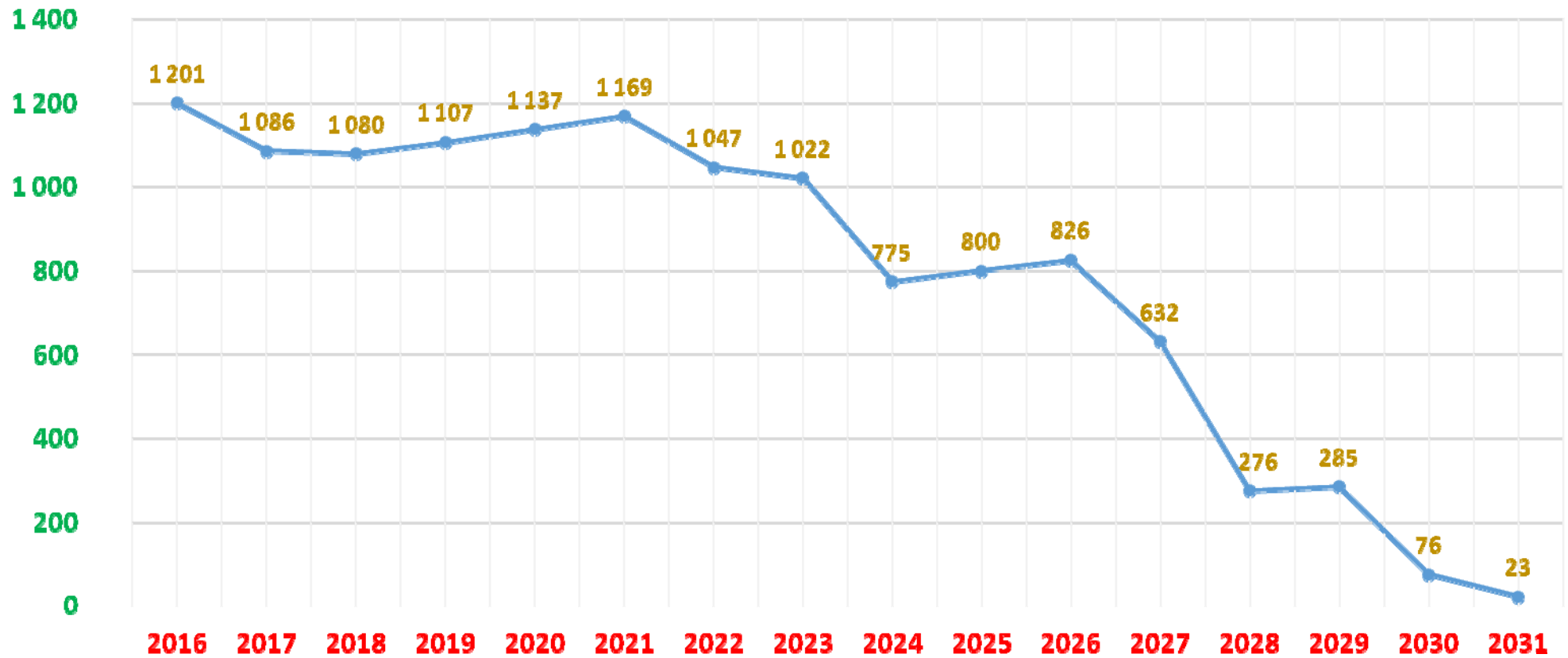
Pour ce faire, il conviendrait de mener une action concomitante sur les charges et produits réels de fonctionnement .

# CAF et CAF nette (K€)

(après retraitement des opérations sur lotissements)



## Remboursements en capital - Base 31/12/2015 (K€)



## 2. Prospective

### 2.1 Section de fonctionnement

L'exercice 2016 a enregistré en produits de gestion courante un excédent du budget des lotissements d'un montant de 263 K€.

Cet excédent constituant un produit non récurrent, cette recette fera défaut en 2017.

Le solde de la contribution au redressement des finances publiques sera prélevé sur la DGF 2017, soit une baisse de ressources d'environ 110 K€.

Dans l'hypothèse d'une exécution budgétaire 2016 conforme aux prévisions et par conséquent en l'absence d'excédent de fonctionnement reportable, le prévisionnel 2017 dégagerait un déficit de l'ordre de **400 K€**. **Cette situation est interdite selon la loi.**

## 2.2 Section d'investissement

Cette prospective actualise celle réalisée en décembre 2015 :

- sur le principe d'une exécution budgétaire 2016 intégrale,
- sur la base d'un niveau minimal des investissements de renouvellement et d'entretien du patrimoine estimé à 1 000 000 € par an.

### Programmation des investissements (€)

Investissements	2 017	2 018	2 019	Total
Réhabilitation école primaire Jules Verne <sup>Ⓜ</sup>	814 000	814 000		<b>1 628 000</b>
Investissements récurrents	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 000 000</b>
<b>Total des Investissements</b>	<b>1 814 000</b>	<b>1 814 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 628 000</b>

<sup>Ⓜ</sup> *Montants nets de subventions*

La prospective est réalisée sur la base d'une capacité d'autofinancement constituée uniquement par la différence entre les charges et les produits non décaissés de la section de fonctionnement. Ce qui induit que cette section ne dégager pas d'excédent en mesure de financer les investissements.

### Evolution de la capacité d'autofinancement (K€)

	2 016	2 017	2 018	2 019
Capacité d'Autofinancement	973	973	973	973
Échéances d'emprunt en capital	1 201	1 115	1 204	1 326
Epargne nette	-228	-142	-231	-353
Endettement Ville en fin d'exercice	<b>11 868</b>	<b>12 336</b>	<b>12 826</b>	<b>12 483</b>
<b>Endettement en années de CAF</b>	<b>12,20</b>	<b>12,68</b>	<b>13,18</b>	<b>12,83</b>

*Au-delà de 10 ans, le ratio « endettement / année de CAF » doit être considéré comme préoccupant*

# Tableau de financement 2016 à 2019 (K€)

Emplois	Euros	%	Ressources	Euros	%
Investissements	4 628	55,94%	Taxe d'Aménagement, FCTVA et divers	971	11,74%
<b>Remboursements de dettes</b>	<b>3 645</b>	<b>44,06%</b>	Autofinancement	2 919	35,28%
			Subventions	123	1,49%
			<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>4 260</b>	<b>51,49%</b>
<b>Total</b>	<b>8 273</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>8 273</b>	<b>100,00%</b>
<b>Variation de l'endettement sur la période 2017 - 2019</b>				<b>615</b>	
Endettement au 01/01/2017				11 868	
Endettement au 31/12/2019				12 483	
<b>Endettement par habitant au 31/12/2019</b>				<b>1 229</b>	